

pendante. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, monsieur le président, et je le répète, à part des bananes, des pamplemousses et des citrons, il ne manque pas grand-chose au Canada. Et comme le disait mon honorable collègue de Shefford (M. Rondeau), des citrons on en voit en face de nous.

Alors, est-il possible qu'un pays comme le nôtre, capable de produire autant que nous pouvons le faire, est-il possible que les dirigeants de ce pays disent qu'on devra se serrer la ceinture, qu'il manque de production et que, par conséquent, on devra inciter les gens à produire. Mais produire avec quoi? On sait bien que pour produire il faut avoir, en premier lieu, la matière première. Et cette matière première on l'a. Quel député peut dire, à la Chambre, que le Canada n'a pas toutes les richesses premières essentielles pour la fabrication de tous les produits dont nous avons besoin? Qui peut dire cela? Est-ce qu'il y aurait un seul député qui oserait se lever et dire que le Canada ne possède pas les richesses naturelles nécessaires pour produire ce dont nous avons besoin, et cela dans tous les domaines, savoir, celui des aliments, celui du vêtement, celui de la construction et ainsi de suite. Voilà la question qu'il faut se poser.

Une fois que nous avons toutes les richesses que nous constatons, que nous manque-t-il, monsieur le président? La main-d'œuvre? Pas avec un taux de chômage qui va jusqu'à 10 p. 100 et 12 p. 100 dans certaines régions du pays. Il ne manque donc pas de main-d'œuvre pour fabriquer ce dont nous avons besoin. Que manque-t-il donc? Il ne manque donc que les crédits nécessaires, ou plutôt la permission que le gouvernement devrait donner afin qu'il y ait des émissions de crédits nécessaires pour mettre en branle le domaine de la production. A ce moment-là, si le gouvernement avait orienté sa politique dans ce sens, nous n'aurions jamais atteint le point où nous en sommes aujourd'hui car, monsieur le président, si l'on vise économiquement à arriver à cette équation, à cet équilibre parfait entre la production d'une part dont nous avons besoin dans tout le Canada et, d'autre part, la possibilité de la consommation de cette production, jamais il ne sera question d'inflation. Mais lorsqu'on a des gouvernants et des dirigeants qui admettent candideusement et tout bonnement ce qu'admettait le très honorable premier ministre en répondant à ma question cet après-midi: Que nous empruntons à 9¼ p. 100 des obligations d'épargne du Canada, pour ensuite prêter cet argent aux pays étrangers sans intérêt. Monsieur le président, emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de 9¼ p. 100, pour le prêter à d'autres sans intérêt, cela frise le ridicule. Allons donc!

Monsieur le président, pourquoi un leader gouvernemental répond-il tout bonnement qu'on ne peut pas prêter sans intérêt à l'intérieur du Canada? Parce que l'argent, on est obligé de l'emprunter. C'est la plus belle farce qu'on ait eue aujourd'hui. J'y reviendrai d'ailleurs demain pour que le premier ministre ait l'occasion de ne pas avoir l'air aussi ridicule que cela.

Alors, monsieur le président, quand on a prévenu un gouvernement, quand on lui a dit ce qu'il faudrait faire et que l'on entend l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Trudel) nous dire: oui, mais qu'est-ce que l'on propose? Il devait sans doute rire dans sa barbe en disant cela. Habituellement, à toutes les fois que nous en avons l'occasion, on prend la précaution de mettre les points sur les i. Jamais nous ne critiquons d'une façon exclusivement négative. Bien au contraire. Nous cherchons toujours un pendant à la critique négative que nous avons le droit de faire et que nous faisons.

Économie canadienne

Voilà la raison pour laquelle notre motion se termine ainsi—quand je constate que l'honorable député dit qu'on n'a amené rien de concret comme solution—que notre motion se termine ainsi, et je cite:

... et de mettre à la disposition des provinces des prêts dont le taux d'intérêt ne dépasse pas les frais d'administration.

C'est là, à mon sens, une suggestion bien concrète que nous faisons, et nous sommes sûrs de cet avancé. Et d'ailleurs, si ce n'était pas vrai, s'il n'y avait pas de possibilité...

M. Jacques L. Trudel (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Trudel) invoque le Règlement.

M. Trudel: Monsieur le président, qu'on me permette une observation. Je crois que j'ai bel et bien dit dans mes remarques qu'on avait apporté certaines solutions dont je voudrais parler et qui avaient été présentées par un des collègues du député. Maintenant je n'en ai pas eu l'occasion parce que j'ai dû me limiter dans mes remarques, mais j'aurais bien voulu pouvoir en parler. Il s'agit peut-être d'une déformation de la part du député, mais ce n'est peut-être pas non plus volontaire. Je voudrais bien que cela soit inscrit au hansard.

M. Matte: De toute façon si l'honorable député n'avait pas bien compris, j'espère que maintenant qu'il a bien compris, qu'il forcera ses collègues à accepter cela.

Monsieur le président, j'aimerais, avant de terminer mes remarques, indiquer qu'il ne faudrait pas que le Parlement où nous avons un parti politique qui insiste et dont l'existence n'est due qu'à ses politiques économiques qui empêcheraient l'inflation, soit ignoré, alors qu'on voit aujourd'hui même que nos voisins du sud ont compris la nécessité de combattre l'inflation par la diminution du taux d'intérêt, comme on pouvait le lire dans *La Presse* du 22 novembre 1975 où la *First National City Bank* des États-Unis avisait qu'elle baissait son taux de 7.25 à 7 p. 100.

Monsieur le président, pourquoi au Canada ne prenons-nous pas les devants, puisque la lutte contre l'inflation ne peut se faire que par la diminution du taux d'intérêt, ce qui aurait pour effet de favoriser les emprunts, augmenter la production, et ainsi combattre efficacement l'inflation.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Pembina (M. Elzinga).

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, si la présidence y consent, je voudrais dire qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que nous disions qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président...

M. l'Orateur adjoint: Est-ce que l'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement?